

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023

/

### Délibération n° 2023D120

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 20 novembre 2023 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### Présents : 35

**AIZENAY** : F. ROY, C. BARANGER, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR

**APREMONT** : G. TENAUD

**BEAUFOU** : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, V. JOLLY

**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT

**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS

**MACHE** : C. NEAU

**PALLUAU** : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER, Ch. DURAND

**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU

#### Absents excusés : 8

**AIZENAY** : Ch. GUILLET donne pouvoir à C. BARANGER, R. URBANEK donne pouvoir à Ph. CLAUTOUR

**APREMONT** : G. CHAMPION donne pouvoir à G. TENAUD

**MACHE** : F. RAGER donne pouvoir à C. NEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : F. GUILLET, C. RENARD

**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : C. COULON-FEBVRE donne pouvoir à G. AIRIAU

**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

#### Absents : 6

**AIZENAY** : S. ADELEE, F. MORNET, M. TRAINEAU

**APREMONT** : S. BUFFETAUT

**BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : C. ROUX

### **Objet : Désignation d'un élu à la commission « Cycle de l'eau ».**

Monsieur le Président fait part au Conseil de la démission de Madame Stéphanie SIMON en qualité de membre de la commission « cycle de l'eau » et de la nécessité de la remplacer pour représenter la commune.

Conformément à l'article L.2121-21, le vote pour cette désignation a lieu à bulletin secret, sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité. Cette désignation peut également intervenir sans vote. En effet, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture au maire » (article L.2121-21).

Monsieur le Président fait un appel à candidatures.

Monsieur Sébastien ROUSSEAU s'est déclaré candidat.

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- De désigner Monsieur Sébastien ROUSSEAU membre de la commission « cycle de l'eau ».

La commission est désormais constituée ainsi :

Cycle de l'eau	
Vice-Présidente : Dominique PASQUIER	
MEMBRES ELUS	
Prénom NOM	Commune
Philippe CLAUTOUR	Aizenay
Jean-Philippe BODIN	Beaufou
Patrick SIMON	Bellevigny
Jean ROUTHIAU	La Genétouze
Bernard METAIREAU	Les Lucs-sur-Boulogne
Fabrice GUILLET	Le Poiré-sur Vie
Fredy VERDEAU	Saint-Denis la Chevasse
Bernard BEZILLE	Apremont
Sébastien ROUSSEAU	Falleron
Jean-Paul GUILBEAU	Grand'Landes
Frédérique TEXIER	La Chapelle Palluau
Mickaël FOURNIER	Maché
Guy AIRIAU	Saint-Etienne du Bois
Jean-Yves DUPE	Saint-Paul Mont Penit
Anne-Lise VALLET	Palluau

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-et-un novembre deux-mille-vingt-trois,

Le Président,

**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 27/11/2023.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

